

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 9 JUILLET 2024, À 19 H 00, AU 286 RUE DE
LA FALAISE, CENTRE DES LOISIRS DE TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Richard Therrien, maire
Monsieur Guy Therrien, conseiller
Monsieur Dany Tremblay, conseiller
Madame Jane Chambers Evans, conseillère
Madame Mireille Pineault, conseillère
Madame Stéphanie Tremblay, conseillère

Est absente : Madame Johanne Savard, conseillère

Assiste également à la réunion :

M^{me} Chantale Otis, directrice générale, agissant comme secrétaire
d'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance débute à 19 h 07 conformément au calendrier des séances
ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1. du Code municipal, L.R.Q. c.
C-27.1.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024;
- 4. Administration générale**
 - 4.1. Autorisation de paiement OPTION aménagement Inc./ Destination Tadoussac Phase II;
 - 4.2. Approbation des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Tadoussac au 31 décembre 2023;
 - 4.3. Nomination de représentants à Revenu Québec;
 - 4.4. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec -Appel d'offres # CHI-20252027;
 - 4.5. Avenant concernant des frais supplémentaires d'ingénierie/Destination Tadoussac;
 - 4.6. Avenant firme Gemel / Projet Carrefour de vie-(**Reporté**);
 - 4.7. Dossier stationnement rue du Bateau-Passeur-MTQ;
 - 4.8. Report du dépôt du rapport financier 2023;
 - 4.9. Demande d'aide financière MRC HCN /Journées de la culture 2024;
- 5. Gestion financière**
 - 5.1. Comptes à payer – juin 2024
- 6. Aménagement du territoire et urbanisme**
 - 6.1. P.I.I.A – 124, rue de la Cale Sèche;
 - 6.2. P.I.I.A – 200, rue des Jésuites (**Retirer**);
 - 6.3. P.I.I.A – 246, rue des Forgerons;
 - 6.4. P.I.I.A – 233, rue Père Labrosse (**Retirer**);
 - 6.5. P.I.I.A. –239, rue des Pionniers;

- 6.6. P.I.I.A.- 315, rue des Forgerons;
- 6.7. P.I.I.A.- 103, rue Saguenay ;
- 6.8. P.I.I.A. 22, rue de la Cale-Sèche
- 6.9. Adoption du règlement no 409 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 6.10. Mandat des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme;
- 7. Infrastructure et équipement**
 - 7.1. Soumission pour réparation de la pompe du loader;
 - 7.2. Délimitation et signalisation de stationnement interdit;
- 8. Ressources humaines**
 - 8.1. Embauche d'une constable spéciale;
- 9. Développement économique**
 - 9.1 Demande d'aide financière / 14 ième édition du Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord;
 - 9.2. Programme de soutien à la vitalisation municipale de la MRC de la Haute-Côte-Nord-Appui à la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac;
- 10. Tourisme**
- 11. Loisirs et communautaire**
- 12. Sécurité publique**
 - 12.1. Démission de M. Jean-Michel Boulianne à titre de lieutenant au service incendie
 - 12.2. Démission de M. Adrien Di-Stéphano à titre de pompier volontaire;
 - 12.3. Embauche de M. Emmanuel Hovington et Madame Méduline Chailloux à titre de pompière et pompier volontaires;
 - 12.4. Dépôt d'un projet intitulé « Équipement de sauvetage en espace clos et hauteur » ; (**Retirer**)
- 13. Correspondances**
 - 13.1. Invitation au 15 ième Tournoi de Golf des Chevaliers de Colomb 7205;
- 14. Affaires Nouvelles**
 - 14.1. Demande d'aide financière MRC HCN /Journées de la culture 2024;
 - 14.2. Paiement loyer à la Fabrique;
 - 14.3. Bail avec Pêches et Océans (Pontons);
- 15. Périodes de questions**
- 16. Varia**
- 17. Fermeture de la séance**

**RÉSOLUTION
2024-07-195**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Dany Tremblay demande de remettre les points 14.4 et 14.5 de la réunion du 11 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE Madame Mireille Pineault demande à l'ajout également de ces deux points;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette demande, le maire refuse d'ajouter les deux points mentionnés en précisant les exigences de l'article 148 du Code municipal;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À MAJORITÉ DES CONSEILLERS (3 POUR, 2 CONTRE)**

QUE le conseil accepte l'ordre de la présente séance tel que déposé, en laissant ouvertes les affaires nouvelles;

**RÉSOLUTION
2024-07-196**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11
JUN 2024**

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024.

**RÉSOLUTION
2024-07-197**

**AUTORISATION DE PAIEMENT OPTION AMÉNAGEMENT INC./
DESTINATION TADOUSSAC PHASE II**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement à OPTION aménagement Inc. d'un montant de 30 056,28\$ incluant la TPS et la TVQ pour les travaux de la levée topographique du terrain et données complémentaires, concept, plan et devis de la promenade, l'espace agora sur le quai et ce, dans le cadre du projet Destination Tadoussac Phase II.

**RÉSOLUTION
2024-07-198**

**APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE TADOUSSAC AU 31 DECEMBRE 2023**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil approuve les états financiers au 31 décembre 2023 de l'Office Municipal d'Habitation de Tadoussac démontant un résultat équilibré avec des revenus de 90 801\$ et des dépenses du même montant.

**RÉSOLUTION
2024-07-199**

NOMINATION DE REPRESENTANTS A REVENU QUEBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE Madame Chantale Otis et madame Émy Gauthier, soient autorisées :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR-Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu

Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxes d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

En conséquence, les administrateurs de la Municipalité du Village de Tadoussac apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée si dessus.

Étant donné que tous les administrateurs de la Municipalité du Village de Tadoussac qui ont droit de voter relativement à la résolution ont signé le présent document, la résolution est adoptée et entre en vigueur lors de son adoption, Un exemplaire de ce document est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité du Village de Tadoussac et en fait partie intégrante.

Richard Therrien, maire
Tadoussac, le

Dany Tremblay, conseiller
Tadoussac, le

Mireille Pineault, conseillère
Tadoussac, le

Johanne Savard, conseillère
Tadoussac, le

Guy Therrien, conseiller
Tadoussac, le

Jane Chambers Evans, conseillère
Tadoussac, le

Stéphanie Tremblay, conseillère
Tadoussac, le

**RÉSOLUTION
2024-07-200**

**MANDAT A L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC -APPEL
D'OFFRES # CHI-20252027-ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS
CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de huit (8) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac ; Chlore gazeux,- Hydroxyde de sodium en contenant ; PASS-10 ; PAX-XL6 ; PAX-XL8 ; - Chaux calcique hydratée ; Charbon activé en poudre.

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ »;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac* dans les quantités sont décrites au formulaire d'inscription et selon les termes prévus au document ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20252027 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de ***Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac*** pour la période du 1^{er} janvier 2025 au le 31 décembre 2027 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offre ;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés selon les durées contenues dans l'appel d'offres dans la période comprise entre 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement à la date fixée en remplissant le formulaire d'inscription disponible en ligne sur le portail de l'UMQ ;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité du Village de Tadoussac s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé ;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants au regroupement d'achats. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**RÉSOLUTION
2024-07-201**

**AVENANT CONCERNANT DES FRAIS SUPPLEMENTAIRES
D'INGENIERIE / DESTINATION TADOUSSAC**

CONSIDERANT QU'il n'était pas prévu dans l'appel d'offres pour les services professionnels de Destination Tadoussac phase II d'inclure une étude géotechnique, une étude de caractérisation écologique et une demande de certification auprès du ministère de l'Environnement ;

CONSIDERANT QUE c'est uniquement à la suite de la visite de l'arpenteur- géomètre, mandaté par Option Aménagement, que nous avons appris la nécessité de ces deux études et du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement ;

CONSIDERANT QUE ces deux études et la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement nécessitent des heures supplémentaires pour des services d'ingénierie ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil octroie une banque d'heures d'un montant maximum de 10 000 \$ afin d'obtenir un accompagnement pour une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et une demande de devis en géotechnique et en caractérisation écologique.

**RÉSOLUTION
2024-07-202**

DOSSIER STATIONNEMENT RUE DU BATEAU-PASSEUR-MTQ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de 2020 ont adopté la résolution 2020-0161 confirmant leur accord pour le scénario #4 pour le stationnement hors route du côté sud du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil actuel désire que le MTQ retienne les recommandations suivantes de la municipalité en lien avec ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE lors de rencontres tenues avec le ministère des Transports, les préoccupations ci-dessous leurs ont été déposées et signifiées ;

PAR CONSÉQUENT,

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal informe officiellement les représentants du ministère des Transports des préoccupations et des demandes suivantes

dans le cadre de l'élaboration de leur projet de stationnement hors route sur la rue Bateau-passeur soient :

- Les 8 logements expropriées devront faire l'objet d'un nouveau projet ou d'une relocalisation de l'édifice;
- Le MTQ devra s'assurer dans le cadre de son projet de relocaliser la piste de motoneige ;
- Une piste cyclable ainsi que les stationnements existants devront être réaménagés à un autre endroit et entièrement à la charge du MTQ ;
- Le stationnement face à la pisciculture devra faire l'objet d'une nouvelle relocalisation au frais du MTQ ;
- La logistique des travaux devra être planifié en dehors de l'achalandage touristique;
- Les travaux à exécuter devront faire l'objet d'un suivi et d'une attention particulière afin d'éviter les impacts négatifs sur les mammifères marins.

**RÉSOLUTION
2024-07-203**

REPORT DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil demande un délai supplémentaire au 30 septembre 2024 pour la production du rapport financier au 31 décembre 2023, le tout étant requis suite aux changements de personnel à la municipalité au niveau de la trésorerie.

**RÉSOLUTION
2024-07-204**

COMPTES À PAYER -JUN 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 343 419.51\$ incluant les salaires au 30 juin 2024, les comptes pour le quai et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Monsieur Guy Therrien;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RÉSOLUTION
2024-07-205**

P.I.I.A – 124, RUE DE LA CALE SÈCHE

ATTENDU QUE le propriétaire du 124, rue de la Cale Sèche désire remplacer la grande porte de garage en acier galvanisé, couleur noyer foncée ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la demande de remplacement de la grande porte et ce, conditionnellement à ce que la grande porte du garage soit du même style que la petite porte rouge et avoir une finition en bois. Il faut que les deux portes soient de la même couleur et qu'ils soient en harmonie avec le reste du bâtiment et ce, en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 124, rue de la Cale Sèche, pour le remplacement de la grande porte du garage, et ce, conditionnellement que les deux portes soient en bois et de la même couleur pour être en harmonie avec l'ensemble du bâtiment le tout conformément à la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2024-07-206**

P.I.I. A –246, RUE DES FORGERONS

Le maire exerce son droit de veto et le point sera traité à la prochaine séance du conseil.

**RÉSOLUTION
2024-07-207**

P.I.I.A. – 239, RUE DES PIONNIERS

ATTENDU QUE le propriétaire du 239, rue des Pionniers, souhaite remplacer le bois de la terrasse en façade de la rue à même le sol ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la demande du propriétaire du 239, rue des Pionniers aux fins de remplacer le bois de la terrasse en façade à même le sol de la rue le tout conformément à la réglementation en vigueur conditionnellement à l'obtention de l'autorisation d'une lettre du propriétaire signée donnant l'autorisation pour la rénovation.

**RÉSOLUTION
2024-07-208**

P.I.I.A – 315, RUE DES FORGERONS

ATTENDU QUE le propriétaire 315, rue des Forgerons souhaite refaire la toiture de sa résidence en bardeaux d'asphalte de marque Mystique de couleur ardoise ;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtements extérieurs prévus et la qualité architecturale globale du projet satisfont aux critères appliqués par le CCU ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise la demande du propriétaire du 315, rue des Forgerons visant la réfection de la toiture de la résidence le tout conformément à la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2024-07-209**

P.I.I.A – 22, RUE DE LA CALE-SÈCHE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 22, rue de la Cale Sèche a déposé une demande pour la réfection de la toiture du dégrilleur en bardeaux d'asphalte de couleur noir;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les travaux de réfection de la toiture en bardeaux d'asphalte, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

**RÉSOLUTION
2024-07-210**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 409 RELATIF AUX PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(3 POUR, 2 CONTRE)**

QUE le Conseil adopte le règlement no 409 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement est en annexe et est versée aux archives de la Corporation.

**RÉSOLUTION
2024-07-211**

MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.6. du règlement no 266 intitulé « Régie interne » du règlement relatif à la création d'un comité consultatif d'urbanisme prévoit les règles interne du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire revoir les règles de la régie interne du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE certaines personnes au sein de ce comité n'assiste pas aux rencontres et qu'il est requis de vérifier leurs intérêts;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS (4 POUR,1 CONTRE)**

QUE le Conseil mandate les personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme pour une durée de trois mois et demande qu'une lettre de motivation soit transmise au Conseil avant la fin de ce délai :

- Madame Joelle Pierre;
- Madame Micheline Simard;
- Monsieur Guy Therrien;
- Madame Jane Chambers Evans;
- Madame Christina Petkova;
- Monsieur Simon Lamarche;
- Monsieur Shawn Thompson;
- Madame Bernadette Bender;

**RÉSOLUTION
2024-07-212**

SOUSSION POUR REPARATION DE LA POMPE DU LOADER

CONSIDÉRANT QUE l'on doit procéder à la réparation de la pompe du loader dont les coûts sont estimés à la somme de 3 806,53\$ taxes incluses ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil entérine la réparation de la pompe du loader et autorise la compagnie Hydraulique OPL Inc. de procéder à ladite réparation tel que soumis dans leur soumission, datée du 28 juin 2024, au montant de 3 806,53\$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION
2024-07-213**

DÉLIMITATION ET SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT

CONSIDÉRANT QU'un danger existe lorsque des véhicules se stationnent dans la courbe passé le golf en direction Est de chaque côté de la route rendant le croisement impossible et représentant un danger pour les usagers de cette route ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise l'identification d'une zone et/ou des panneaux de stationnement interdit dans la courbe après le golf dans la direction Est ainsi que l'ajout d'un panneau du côté du Parc Languedoc afin de sécuriser cet endroit en raison de sa configuration, son étroitesse dont le croisement est impossible lorsque des voitures y sont stationnées.

**RÉSOLUTION
2024-07-214**

EMBAUCHE D'UNE CONSTABLE SPECIALE

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer Madame Karyna Leblanc à titre de constable spéciale;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indiquer les pouvoirs dévolus au constable spécial ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil confirme l'embauche de madame Karina Leblanc au poste de constable spécial le tout conformément à la convention collective et aux politiques en vigueur ;

QUE le constable spécial nommé dans la présente résolution soit autorisé à appliquer les règlements harmonisés suivants et leurs amendements :

- Règlement HCN-1011 relatif au stationnement ;
- Règlement HCN-1013 relatif aux nuisances ;
- Règlement HCN-1016 relatif à la circulation ;
- Règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics ;

QUE le constable spécial nommé dans la présente résolution soit autorisé de façon générale à agir à titre de « constable spécial » aux fins de

l'application du Règlement HCN-1011 relatif au stationnement susmentionné ;

QUE le constable spécial nommé dans la présente résolution soit autorisé de façon générale à agir à titre « d'inspecteur municipal » aux fins de l'application du Règlement HCN-1013 relatif aux nuisances susmentionnés ;

QUE le constable spécial nommé dans la présente résolution soit autorisé de façon générale à agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application du Règlement HCN-1016 relatif à la circulation susmentionné ;

QUE le constable spécial nommé dans la présente résolution soit autorisé de façon générale à agir à titre « d'inspecteur municipal » aux fins de l'application du Règlement HCN-1021 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics susmentionné ;

QUE le constable spécial nommé dans la présente résolution soit autorisé de façon générale à entreprendre, s'il le juge nécessaire, les poursuites pénales contre tout contrevenant à ces mêmes règlements, le conseil l'autorisant généralement par le fait même à délivrer les constats d'infraction nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION
2024-07-215**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / 14 IÈME ÉDITION DU FESTIVAL
DES OISEAUX MIGRATEURS DE LA CÔTE-NORD**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le paiement d'une aide financière pour la réalisation du 14 ième édition du Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord dans le cadre de la taxe événementielle au montant de 5 000\$.

**RÉSOLUTION
2024-07-216**

**PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VITALISATION MUNICIPALE DE LA
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD-APPUI À LA CORPORATION
B.E.S.T. GOLF DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac désire présenter une demande d'aide financière à la MRC Haute Côte-Nord en lien avec le Programme de soutien à la vitalisation municipale de la MRC Haute Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac a travaillé depuis quelques années à donner un nouveau Swing au Golf à Tadoussac en rehaussant la qualité du terrain et en y installant un système d'irrigation ;

CONSIDÉRANT les efforts entrepris, l'appui obtenu par le milieu, l'engagement bénévole et les résultats démontrés par cet organisme dans la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT QUE dans la continuité de l'amélioration de la qualité du terrain passe par l'acquisition de nouveaux équipements performants et la qualité du service à la clientèle par l'amélioration des installations;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil appuie la demande d'aide financière de la Corporation B.E.S.T. Golf de Tadoussac dans le cadre du Programme de soutien à la vitalisation municipale de la MRC Haute Côte-Nord.

**RÉSOLUTION
2024-07-217**

**DEMISSION DE M. JEAN-MICHEL BOULIANNE A TITRE DE
LIEUTENANT AU SERVICE INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Jean-Michel Boulianne à titre de lieutenant au service incendie et qu'une lettre de remerciements lui soit transmise pour le remarquable travail et son dévouement aux services de la population.

**RÉSOLUTION
2024-07-218**

**DEMISSION DE M. ADRIEN DI-STÉPHANO À TITRE DE POMPIER
VOLONTAIRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte la démission de Monsieur Adrien Di Stéphanos à titre de pompier volontaire au service incendie et qu'une lettre de remerciements lui soit transmise pour le remarquable travail et son dévouement aux services de la population.

**RÉSOLUTION
2024-07-219**

**EMBAUCHE DE M. EMMANUEL HOVINGTON ET MADAME
MÉDULINE CHAILLOUX À TITRE DE POMPIÈRE ET POMPIER
VOLONTAIRES**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil reporte l'embauche de nouveau pompier le temps de terminer les discussions dans le dossier de renouvellement de l'entente avec le service incendie et qu'une lettre de motivation des candidats soit transmise au conseil avant l'embauche.

**RÉSOLUTION
2024-07-220**

**INVITATION A 15 IÈME TOURNOI DE GOLF DU CLUB DES
CHEVALIERS DE COLOMB 7205**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une invitation à participer au 15^{ième} Tournoi de Golf des Chevalier de Colomb 7205 ainsi qu'une demande de dons;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement d'un don de 100\$ comme participation au financement du 15 ième tournoi de Golf du Club des Chevaliers de Colomb 7205.

**RÉSOLUTION
2024-07-221**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE MRCHCN /JOURNEES DE LA
CULTURE 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'activité contribue à la vitalisation culturelle de Tadoussac.;

CONSIDÉRANT QUE l'activité permet d'aller rejoindre un public averti, mais aussi novice;

CONSIDÉRANT QUE l'activité sera financée en presque totalité par la MRC, advenant le cas où la demande est retenue.;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JANE CHAMBERS EVANS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte qu'une demande d'aide financière soit déposée à la MRC de la Haute-Côte-Nord dans le cadre des Journées de la Culture au mois de mai 2024.

**RÉSOLUTION
2024-07-222**

**AUTORISATION DE PAIEMENT/ BAIL FABRIQUE DE LA PAROISSE
SAINTÉ-CROIX**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise le paiement du premier versement du bail de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Croix pour l'entente de stationnement de l'église pour la saison 2024 au montant de 16 338,88\$.

**RÉSOLUTION
2024-07-223**

BAIL AVEC PÊCHES ET OCÉANS (PONTONS)

ATTENDU QU'à la suite de discussions avec les représentants de Pêches et Océans, des contraintes administratives font en sorte que le bail qui se terminait le 31 mars 2023 n'a pas été renouvelé et qu'en conséquence, il s'avère requis de prolonger le bail pour une durée additionnelle d'une année se terminant le 31 mars 2024 selon l'indexation de 1.5% pour l'année se terminant à cette date ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le renouvellement du bail avec Pêches et Océans(pontons et amarrage) pour une année supplémentaire se terminant le 31 mars 2023 aux mêmes conditions que ledit bail et informe que la clause 3.4 du bail actuel devra être modifié selon le libellé suivant : <selon une indexation annuelle avec l'indice des prix à la consommation au Québec pour l'année se terminant le 31 décembre de l'année antérieure et que l'augmentation ne peut être inférieure à 3%>, le renouvellement étant pour une période additionnelle de trois ans.

ATTENDU QU'à la suite de discussions avec les représentants de Pêches et Océans, des contraintes administratives font en sorte que le bail qui se terminait le 31 mars 2023 n'a pas été renouvelé et par conséquent, il s'avère requis de prolonger le bail pour une durée additionnelle d'une année se terminant le 31 mars 2024 selon l'indexation de 1.5% pour l'année se terminant à cette date;

PÉRIODE DE QUESTION

À 20 h 05 monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

ABSENCE : Madame Stéphanie Tremblay, conseillère, quitte la séance à 20 h 01. Le quorum est maintenu.

La période de questions s'est terminée à 20 h 40.

**RÉSOLUTION
2024-07-224**

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GUY THERRIEN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 20 h 40.

Je, Richard Therrien, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Therrien, maire

Nombre de citoyens présents : 5 personnes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

Richard Therrien, maire

Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

